



Besoin information pour faire appel au prud'homme

Par **Touffy**, le **18/08/2016** à **11:06**

Bonjour,

Je m'excuse par avance, mais voulant être le plus précis possible afin de vous donner je l'espère, les éléments nécessaires afin que vous puissiez me répondre au mieux, je risque d'écrire un petit roman.

Je travaille en tant qu'intérimaire comme gestionnaire dans une société qui n'a cessé de me dire que j'effectuais du bon travail chez eux, et à tout fait pour me prolonger au maximum.

Le poste me plaisant et l'équipe étant vraiment superbe, j'espérai que cela débouche sur un CDI.

Seulement, ayant changé il y a quelques mois de responsable et ce dernier m'ayant fait passer un entretien éclair (7-8 min max) m'a annoncé dès le début, que le profil du poste occupé étant facilement trouvable en interne, et qu'il allait s'orienter de ce côté-là et que je n'aurai donc pas de proposition stable pour rester dans la société.

J'avoue que ça a été un peu la douche froide car je ne m'attendais pas à ce qu'il soit aussi fermé et catégorique, empêchant toute négociation.

Néanmoins il finit par me dire, qu'au mieux la personne en interne ne sera pas disponible avant la fin d'année (le temps d'ouvrir le poste, passer des entretiens,...). Et il rajoute qu'au vu de la fin de ma mission qui arrive à terme (sous 1 mois), afin de me laisser le temps pour trouver un autre emploi, il est prêt à voir avec la DRH pour me prolonger jusqu'à la fin de l'année, quitte à ce qu'il face du forcing pour que cela passe.

En gros il faut comprendre qu'il ne veut pas de moi, mais qu'au vu de la situation il encore besoin de moi le temps qu'un interne arrive définitivement sur le poste.

J'en viens donc au cœur du sujet, suite à l'avis de certains de mes amis et même de collègues de travail, on me suggère de passer au prud'homme pour les raisons suivantes :

- Cela va faire bientôt 2 ans consécutifs (voir au-delà si on me propose une prolongation) que je suis sur ce poste avec pour motif sur chacun de mes contrats/renouvellements « accroissement temporaire d'activité »
- 2 missions supposées distinctes (ils ont changé la qualification et le descriptif du poste sur la 2ième mission), l'une de 5 mois et la dernière de 14 mois, mais qui au final reste la même (mêmes tâches à effectuer, même service,...).
- Pas de jours de carences entre les 2 missions.
- Utilisation de la souplesse du dernier contrat qui prolonge la durée de 3 mois la 2ième mission, pour un total de $14+3=17$ mois, alors que la durée totale des 2 missions dépassent déjà les 18 mois ($5+14=19$ mois) prévus par la loi.
- Le descriptif « bidon » du poste concernant la 2ième mission n'a rien à voir avec les tâches que j'effectue.
- Remplacement « non officiel » d'une collègue souffrante à plusieurs reprises, qui dernièrement est toujours absente depuis +9 mois consécutifs, alors que rien ne le mentionne sur mes derniers contrats. En sachant que cette personne à un salaire bien plus élevé que le mien, un statut cadre, et des actions plus importantes à effectuer avec un haut niveau de responsabilité (Acheteur gérant en binôme un périmètre évalué à 30 millions d'euro,...).

Il faut savoir aussi qu'on m'autorise à prendre environ tous les 6 mois, 2 semaines de congés sans soldes, soit 6 semaines en quasi 2 ans.

Je n'y connais rien dans tous ce qui est légal, ou non, concernant les missions d'intérim, je n'ai fait qu'énumérer un peu tout ce qui m'a été dit autour de moi.

Je ne suis pas du genre à mettre la « pagaille » mais j'ai l'impression qu'on a abusé un peu trop de ma gentillesse, je suis donc ici pour demander votre aide, à savoir si effectivement je peux faire appel au prud'homme, ce que cela implique, ce que je peux obtenir ou ce que je risque...

Merci d'avance,